



# CHARTRE D'UTILISATION ET DE MODÉRATION

## PAGE FACEBOOK « MAIRIE DE DONZY »

### OBJECTIF DE LA PAGE FACEBOOK « MAIRIE DE DONZY »

#### 1. La page Facebook « Mairie de Donzy » vise à informer les internautes :

- . des actualités et événements liés à la Commune
- . des actualités et événements organisés sur la Commune par la Municipalité ou en partenariat avec celle-ci
- . des actions des services publics de la Commune

#### 2. La page Facebook « Mairie de Donzy » relaiera auprès des internautes :

- . les informations des différents acteurs du territoire et la communication nationale émanant des différents ministères de l'Etat utiles aux habitants.

### OBJECTIF DE LA CHARTE

Cette charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de la page Facebook « Mairie de Donzy ». Toute personne qui poste ou interagit sur cette page s'engage à respecter cette charte.

### MODÉRATION

Le service communication de la Mairie de Donzy, qui assure l'administration, l'animation et la modération de cette page se réserve le droit de modérer à tout moment les commentaires / publications qui sont contraires :

- à l'ordre public,
- aux droits d'auteurs ou droits voisins,
- au droit applicable aux bases de données (les données sont collectées par Facebook, hormis l'identité / pseudonyme, nous, Mairie de Donzy, ne conservons aucune donnée : <https://www.facebook.com/about/privacy/update>),
- au droit des marques, au droit au respect de la vie privée,
- ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Il en est de même pour les publications à caractère violent, raciste, discriminatoire, diffamatoire, injurieux, grossier ou faisant l'apologie de crimes de guerre.

**Mairie de Donzy**

**Pôle Attractivité du Territoire/Communication**

smillant@donzy.fr / 03 86 39 30 28

4 avril 2020

Les commentaires doivent être rédigés dans un langage compréhensible par tous, ne pas être écrits en lettres capitales ou en abrégé et seront supprimés s'ils ne sont pas en lien direct avec la publication d'origine. Dans le cas d'un commentaire jugé hors sujet, un message privé sera adressé à l'auteur(e) afin de l'inviter à adresser un mail sur le sujet qui l'intéresse à l'adresse suivante : [affairesgeneralesmairie@donzy.fr](mailto:affairesgeneralesmairie@donzy.fr).

Les publications / commentaires à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages n'ayant aucun rapport avec la vie locale de la Mairie de Donzy seront systématiquement supprimés.

La page Facebook de la Mairie de Donzy n'est pas un lieu de débat politique. Les contenus à caractère politique et partisan seront systématiquement supprimés, de même que les commentaires dénigrant les agents ou les élus de la ville.

Toute interpellation des services ou des élus doit être adressée à la Mairie par courriel ([affairesgeneralesmairie@donzy.fr](mailto:affairesgeneralesmairie@donzy.fr)) ou par courrier (1, Place de la Mairie – 58220 Donzy).

Si un même profil continue de publier des commentaires ne respectant pas les principes énoncés précédemment, les modérateurs se réservent le droit de le bannir de la page.

### **SUPPRESSION DES CONTRIBUTIONS ET DÉSINSCRIPTION**

En tant qu'utilisateur, vous pouvez à tout moment supprimer vos propres contributions, selon les fonctionnalités du site internet Facebook mais également vous désinscrire de la Page Facebook « Mairie de Donzy » en cliquant sur le bouton « je n'aime plus » présent sur cette Page Facebook.

### **SIGNALEMENT**

Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement mise en place par Facebook.